

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTÉS DU MAIRE
ANNÉE 2019

Département du
Pas-de-Calais



Arrondissement
de Calais



Ville de
Coulogne

OBJET :



**FIXATION DES TARIFS
COMMUNAUX 2020**

NOUS, Maire de la Commune de COULOGNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal N°15-003 du 7 décembre 2015 portant révision annuelle des divers tarifs communaux,

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal N°14-005 du 6 avril 2014, déléguant au Maire certains de ses pouvoirs,

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal N°16-003 du 11 avril 2016 – complément à la délibération N°14-005 du 6 avril 2014, autorisant le Maire à fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

VILLE DE COULOGNE
RECUEILLE

04 FEV. 2020 **ARRÊTONS :** 13 JAN. 2020

ARTICLE 1^{er} : Les tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2020 sont fixés comme suit :

	Tarifs au 1er janvier 2020
OBJET	Euros
Droit de place : L'ensemble des manifestations organisées par la commune est exonéré de droit de place (ducasse, marché de Noël, etc...). Il convient également d'accorder la gratuité aux petits cirques à condition que le stationnement ne dépasse pas quatre jours.	
Droit de place de marché sans utilisation des bornes électriques (mètre linéaire)	0.85 €
Droit de place de marché avec utilisation des bornes électriques (mètre linéaire)	1.00 €
Droit de place de brocante (mètre linéaire)	1.00 €
Droit de place - Ducasse et foire (0 à 20 m2)	1.60 €
Droit de place - Ducasse et foire (21 à 300 m2)	1.30 €
Droit de place - Ducasse et foire (300 m2 et +)	1.10 €
Droit de place friterie fixe	970 €/an
Occupation temporaire du domaine public par des marchands ambulants	
Occupation du domaine public pour les commerçants réguliers (tarif mensuel)	100.00 €
Occupation du domaine public pour les commerçants réguliers (tarif hebdomadaire)	28.00 €
Marchands occasionnels (1/2 journée)	93.00 €

.../...

Location de la Salle des Fêtes	
Location à un particulier domicilié à COULOGNE ou à un personnel municipal pour vin d'honneur	330.00 €
Location à des associations ou particuliers extérieurs sans repas (1 journée)	522.00 €
Location à des associations ou particuliers extérieurs sans repas (2 journées)	716.00 €
Location à des associations ou particuliers extérieurs sans repas (3 journées)	910.00 €
Location associations coulounnoises à partir de leur 3ème manifestation dans l'année civile (1 journée)	227.00 €
Location associations coulounnoises à partir de leur 3ème manifestation dans l'année civile (2 journées)	443.00 €
Location à des associations à but culturel, loisirs... (1 journée en semaine)	227.00 €
Location tout autre demandeur (1 journée)	522.00 €
Caution pour garantie bon état salle et matériel (particuliers et associations)	682.00 €
Déprédations occasionnées au matériel (chaises et tables) hors remplacement	35.00 €
Nettoyage salle des fêtes par heure	20.00 €
Tout matériel inutilisable ou irréparable ainsi que toute dégradation constatée sur l'immeuble sera recouvré soit à la valeur de remplacement soit selon le montant du devis de l'entreprise effectuant la réparation.	

Location de la Salle des Marronniers	
Location à un particulier domicilié à COULOGNE, à un personnel municipal ou aux associations coulounnoises - 1 journée -	137.00 €
Tout autre demandeur	205.00 €
Caution pour garantie du bon état de la salle et du matériel	285.00 €
Nettoyage salle des marronniers par heure	20.00 €
Tout matériel inutilisable ou irréparable ainsi que toute dégradation constatée sur l'immeuble sera recouvré soit à la valeur de remplacement soit selon le montant du devis de l'entreprise effectuant la réparation.	

Cimetière	
Tarifs des Concessions	
50 ans le M2	222.00 €
30 ans le M2	137.00 €
15 ans le M2	83.00 €
Columbarium (location d'une case pour 10 ans)	330.00 €
Columbarium (ouverture d'une case - 2ème urne)	173.60 €
Columbarium (vente plaque granit sans gravure)	173.60 €
Taxes d'inhumation - exhumation par corps ou urne funéraire	47.70 €
Caveau d'attente	
Droit fixe d'entrée	14.50 €
Taxe quotidienne	3.60 €
Droit fixe de sortie	14.20 €
Vente d'une plaquette en granit noir 120x90x10mm à graver (inscription du défunt dont ses cendres ont été dispersées au jardin du souvenir à la charge de la famille)	25.75 €

Location de tables	
Minimum de 4 tables	8.50 €
table supplémentaire	2.15 €
caution (quel que soit le nombre de tables)	139.00 €

Location de chaises	
Minimum de 50 chaises	30.00 €
Chaise supplémentaire	0.85 €
Caution (quel que soit le nombre de chaises)	39.00 €

.../...

.../...

Repas cantine	
Enfant de famille coulonnoise, de famille non domiciliée à Coulogne mais payant un impôt local ou de famille d'accueil coulonnoise	3.15 €
Famille non domiciliée à Coulogne	4.00 €
Les enseignants et personnels surveillants la cantine des écoles publiques coulonnoises	2.35 €
Adulte non encadrant travaillant au sein des établissements scolaires	3.15 €
Famille coulonnoise aidée	
Tarif E : 25% du prix de base à charge des familles	0.79 €
Tarif F : 50% du prix de base à charge des familles	1.58 €
Tarif G : 75% du prix de base à charge des familles	2.36 €

Garderie périscolaire	
Tarif Coulonnois par séance le matin ou le soir	
Quotient supérieur à 617 - 1er enfant	1.00 €
Quotient supérieur à 617 - 2ème enfant et plus	0.95 €
Quotient inférieur à 617 - 1er enfant	0.95 €
Quotient inférieur à 617 - 2ème enfant et plus	0.90 €
Tarif non Coulonnois par séance le matin ou le soir	
Quotient supérieur à 617 - 1er enfant	1.30 €
Quotient supérieur à 617 - 2ème enfant et plus	1.25 €
Quotient inférieur à 617 - 1er enfant	1.25 €
Quotient inférieur à 617 - 2ème enfant et plus	1.20 €

Accueil de loisirs du mercredi		
	Quotient familial > à 617 ou ne pouvant justifier de leur Q.F.	Quotient familial ≤ à 617
Tarif Coulonnois par demi-journée	2.00 €	1.90 €
Tarif non Coulonnois par demi-journée	2.50 €	2.40 €

	Quotient familial > à 617 ou ne pouvant justifier de leur Q.F.		Quotient familial ≤ à 617	
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et +	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et +
Tarif de garderie Coulonnois par séance le matin	1.00 €	0.95 €	0.95 €	0.90 €
Tarif de garderie non Coulonnois par séance le matin	1.30 €	1.25 €	1.25 €	1.20 €

Activités de la Base Nautique	
Agglomération	
Enfant	5.50 €
Adulte	6.00 €
Hors Agglomération	
Enfant	6.50 €
Adulte	7.00 €
Famille de 3 à 5 personnes	
12.50 €	
Groupe de 6 à 16 personnes	
6.00 €/personne	
Accueils de loisirs, groupes de 6 à 16 participants	
6.00 €/enfant	

.../...

.../...

Accueil de loisirs			
██████████ (participation forfaitaire à la semaine)			
Enfants Coulonnois jusque 13 ans			
	1^{er} enfant	2^{ème} enfant	3^{ème} enfant et +
Quotient familial > à 617 ou ne pouvant justifier de leur Q.F.	6.00 €	5.60 €	5.20 €
Quotient familial ≤ à 617	5.20 €	4.80 €	4.40 €
Enfants non domiciliés à COULOGNE			
Les tarifs ci-dessus sont multipliés par 2			
Enfants de plus de 13 ans			
Supplément par jour et par enfant de plus de 13 ans = 1€			
Accueils matin/midi/soir			
Quotient familial > à 617 ou ne pouvant justifier de leur Q.F. : 7.25 €			
Quotient familial ≤ à 617 : 6.25 €			
Participation Repas Camping applicable aux 11-17 ans hors séjours de vacances			
Quotient familial > à 617 10 € par enfant et par séjour en camping			
Quotient familial ≤ à 617 9 € par enfant et par séjour en camping			

██████████	
14 jours / 13 nuits (forfait)	
Adolescents âgés de 13 à 17 ans Coulonnois	
Tarif unique	
1er enfant	270.00 €
2ème enfant	260.00 €
3ème enfant et +	250.00 €
Adolescents âgés de 13 à 17 ans non Coulonnois	
Tarif unique	
1er enfant	350.00 €
2ème enfant	340.00 €
3ème enfant et +	330.00 €

Vente de Stères de bois	
Stère de bois de peuplier	23.70 €
Stère d'autres bois	42.25 €
Transport jusqu'à 3 stères	12.35 €

.../...

.../...

Médiathèque	
Habitants de l'Agglomération du Calaisis	
Adulte	8.00 €
Étudiant	4.00 €
Demandeur d'emploi	gratuit
Enfant de moins de 16 ans	gratuit
Jeune de 16 à 18 ans scolarisé	gratuit
Habitants des communes hors de l'agglomération	
Adulte	30.00 €
Enfant de moins de 16 ans	15.00 €
Jeune de 16 à 18 ans scolarisé	15.00 €
Étudiant	15.00 €
Le remboursement des livres perdus ou abimés sera recouvré sur la base de la facture originelle	
Établissements scolaires coulonnois et associations œuvrant dans le domaine de la promotion de la lecture publique (modalités définies au cas par cas par convention)	gratuit
Autres tarifs	
A4 noir et blanc	0.10 €
A4 couleur	0.20 €
A3 noir et blanc	0.10 €
A3 couleur	0.20 €
Sac à l'effigie de la médiathèque	1.50 €
Renouvellement de la carte emprunteur	2.25 €
Service multimédia (Internet)	gratuit

ARTICLE 2.- : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3.- : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du conseil municipal.

Fait à COULOGNE, le 26 décembre 2019

